

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

27 mars 2018

DATE DE CONVOCATION

14 mars 2018

DATE D’AFFICHAGE

14 mars 2018

L’an deux mille dix-huit et le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s’est réuni sous la présidence de Monsieur William BOUS, Maire.

PRÉSENTS :

William BOUS	Micheline BINDER	Gérard BESNIER
Jean-Paul SOULEZ	Guy DESMAREST	Jeannick LANGLOIS
Gérard FOUCARD	Patrick DUFOUR	Hervé LEVEAU
Maryse FLANDRE	Christelle PLÉ	Hélène TELLIER
Laure DESENDER	Laurent PLACE	

ABSENTS NON EXCUSÉS:

ABSENTS EXCUSÉS :

Nicolas DENOUEFFE

Nicole DAVESNE	donne pouvoir à	Gérard FOUCARD
Martine CAYRE	donne pouvoir à	William BOUS
Isabelle COZETTE	donne pouvoir à	Jean-Paul SOULEZ
Nadège CORROY	donne pouvoir à	Micheline BINDER

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Micheline BINDER et Jean-Paul SOULEZ

ORDRE DU JOUR

- **COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 COMMUNE – LOTISSEMENT DES TILLEULS
EAU – ASSAINISSEMENT**
- **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017**
- **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017**

- DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT POUR L’AFFECTATION DES RÉSULTATS
- VOTE DES TAXES
- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 COMMUNE- LOTISSEMENT LES TILLEULS
- DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L’INVESTISSEMENT LOCAL)
- RÉGULARISATION FONCIÈRE ET VENTE DE TERRAINS
- INFORMATIONS GÉNÉRALES
- QUESTIONS DIVERSES
- QUESTIONS DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour inscrire à l’ordre du jour trois points supplémentaires :

- DISSOLUTION COMPTABLE DU LOTISSEMENT DU MOULIN NEUF
- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UN SITE POUR LE SDIS 60
- RESILIATION BAIL

A l’unanimité, l’ensemble du Conseil municipal donne son accord.

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 FÉVRIER 2018

Aucune observation.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 COMMUNE – LOTISSEMENT DES TILLEULS – EAU – ASSAINISSEMENT

Hors de la présence de M. BOUS, Maire, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité les comptes administratifs 2017 des différents budgets présentés par Monsieur Gérard BESNIER, doyen d’âge.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

	COMMUNE	LOTISSEMENT LES TILLEULS	EAU	ASSAINISSEMENT
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 748 549.70 €	166 640.58 €	172 877.73 €	532 148.52 €
RECETTES	2 290 202.92 €	221 232.63 €	293 241.82 €	415 568.97 €
<i>EXCEDENT / DEFICIT 2017</i>	541 653.22 €	54 592.05 €	120 364.09 €	- 116 579.55 €
AFFECTATION DU RESULTAT INSCRIT AU BP 2017 AU 002	1 922 925.31 €	211 224.48 €	717 665.92 €	321 075.54 €
AFFECTATION DU RESULTAT INSCRIT AU BP 2017 AU 1068	554 848.65 €	- €	- €	- €
TOTAL AFFECTE AU BP 2017	2 477 773.96 €	211 224.48 €	717 665.92 €	321 075.54 €
RESULTAT CUMULE (EXCEDENT/DEFICIT 2017 + AFFECTATION 2017 AU 002)	2 464 578.53 €	265 816.53 €	838 030.01 €	204 495.99 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	735 135.10 €	109 952.63 €	61 272.93 €	172 314.44 €
RECETTES	893 737.33 €	56 687.95 €	23 392.90 €	246 565.98 €
<i>EXCEDENT / DEFICIT 2017</i>	158 602.23 €	- 53 264.68 €	- 37 880.03 €	74 251.54 €
REPORT RESULTAT 2016 (001)	1 755 051.35 €	83 500.00 €	652 472.77 €	205 411.64 €
RESULTAT CUMULE à inscrire au 001 au BP 2018	1 913 653.58 €	30 235.32 €	614 592.74 €	279 663.18 €
RESULTAT DE CLOTURE	4 378 232.11 €	296 051.85 €	1 452 622.75 €	484 159.17 €
AFFECTATION DU RESULTAT au compte 002	1 658 832.11 € arrondi à 1 658 832 €	265 816.53 € arrondi à 265 817 €	838 030.01 € arrondi à 838 031 €	204 495.99 € arrondi à 204 496 €
AFFECTATION DU RESULTAT au compte 1068	805 746.42 € arrondi à 805 747 €			

RESTES A REALISER A REPORTER EN DEPENSES	2 829 400.00 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN RECETTES	110 000.00 €

2 829 400 - 110 000 = 2 719 400 €

1913 653.58 € - 2 719 400 = -805 746.42 €

2 464 578.53 - 805 746.42 € = 1 658 832.11 €

APPROBATIONS DES COMPTES DE GESTION 2017

Les comptes de gestion 2017 des budgets :

- Commune
- Lotissement des Tilleuls
- Eau
- Assainissement

ont été soumis et approuvés par l'ensemble des membres présents, selon l'article L 2121-31 du CGCT, comptes de gestion concordant parfaitement avec les comptes administratifs.

AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2017

COMMUNE :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Décide d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 1 658 832.11 € arrondi à 1 658 832 €.
- couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 805 746.42 € arrondi à 805 747 €.

LOTISSEMENT LES TILLEULS :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Décide d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 265 816.53 € arrondi à 265 817 €.

EAU :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Décide d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002
« excédent de fonctionnement reporté » pour 838 030.01 € arrondi à 838 031 €.

ASSAINISSEMENT :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Décide d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 204 495.99 € arrondi à 204 496 €.

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT POUR L'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Pour affecter les résultats de l'exercice 2017 du budget eau, il est nécessaire de faire une décision modificative comme suit, qui est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal :

EAU :

	Résultat final	Voté au BP 2018	Reste à affecter
002 : résultat d'exploitation reporté	838 031 €	750 000 €	88 031 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	614 593 €	400 000 €	214 593 €

	FONCTIONNEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
002 : résultat d'exploitation reporté	+ 88 031 €	
61528 : entretien / réparations sur autres biens immobiliers		+ 20 000 €
61551 : Entretien sur matériel roulant		+ 68 031 €
TOTAL	+ 88 031 €	+ 88 031 €
	INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+214 593 €	
2151 : Travaux installations complexes (programme 29 :		+ 200 000 €

Travaux sur le captage de CRIQUIERS)		
2031 : Frais d'étude (programme 29 : Travaux sur le captage de CRIQUIERS)		+ 14 593 €
TOTAL	+ 214 593 €	+ 214 593 €

Pour affecter les résultats de l'exercice 2017 du budget assainissement, il est nécessaire de faire une décision modificative comme suit, qui est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal :

ASSAINISSEMENT :

	Résultat final	Voté au BP 2018	Reste à affecter
002 : résultat d'exploitation reporté	204 496 €	200 000 €	4 496 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	279 664 €	150 000 €	129 664 €

FONCTIONNEMENT		
	RECETTES	DEPENSES
002 : résultat d'exploitation reporté	+ 4 496 €	
6156 : maintenance		+ 4 496 €
TOTAL	+ 4 496 €	+ 4 496 €
INVESTISSEMENT		
	RECETTES	DEPENSES
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 129 664 €	
Opération 25 : Réseaux eaux usées 21532 : réseaux		+ 129 664 €
TOTAL	+ 129 664 €	+ 129 664 €

VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire propose de ne pas voter d'augmentation des taux et donc de voter les taux suivants :

Taxe d'habitation : 12.83 %

Taxe foncière bâti : 18.57 %

Taxe foncière non bâtie : 35.84 %

Cotisation foncière des entreprises : 14.47 %

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas augmenter les taux pour 2018.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE- LOTISSEMENT LES TILLEULS

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2018 lors du vote du budget primitif communal 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. ADOPTE les états des restes à réaliser suivants :
 - le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 2 829 400 €
 - le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 110 000 €
2. DIT que ces écritures seront reprises dans le budget primitif communal 2018.

- **COMMUNE :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES = RECETTES = 3 581 740 €

INVESTISSEMENT : DEPENSES = RECETTES = 4 170 553 € (y compris restes à réaliser)

- **LOTISSEMENT DES TILLEULS :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 du lotissement des Tilleuls comme suit :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES = RECETTES = 702 685 €

INVESTISSEMENT : DEPENSES = RECETTES = 638 920 €

DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL)

Par courrier en date du 5 mars 2018, la Préfecture nous informe qu'un fonds de soutien à l'investissement public local a été créé en 2016 et reconduit pour financer :

- Rénovation thermique des bâtiments publics
- Transition énergétique
- Développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics

- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires pour l'accroissement du nombre d'habitants
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

Cette dotation vise également à financer la réalisation d'opérations permettant le développement des territoires ruraux, inscrites dans un contrat de ruralité ou un pôle d'équilibre territorial et rural.

Monsieur le Maire propose de présenter :

- le remplacement des aérothermes à la salle Aragon (21 402 € HT)
- le remplacement de la chaudière fioul à la salle Jouvot (13 584 € HT)

par des aérothermes modulants Gaz à haute performance énergétique

- le remplacement de la chaudière fioul à la mairie par une chaudière Gaz à condensation à haute performance énergétique (21 787.10 € HT).

A ce montant (56 773.10 €), il faut rajouter les frais de branchement au gaz de ville, s'ils sont subventionnés (pas de réponse à ce jour).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de présenter ces 3 dossiers au titre de la DSIL.

Monsieur Gérard FOUCARD demande pourquoi la commune a privilégié le chauffage au gaz de ville plutôt que les énergies renouvelables (chauffage par méthanisation ou au bois). Monsieur le Maire lui répond qu'il est favorable à ces types de chauffage, mais il est nécessaire d'avoir un volume important (sur plusieurs bâtiments) pour que le projet soit viable et rentable. Un projet est en cours avec la CCPV pour le gymnase.

RÉGULARISATION FONCIÈRE ET VENTE DE TERRAINS

Monsieur le Maire propose de régulariser :

- Terrains Vincent LECUIR et Mélanie FAVRESSE, rue Filsac cadastrés AC n°265 : 7 ca
AC n°266 : 47 ca
AC n°267 : 53 ca
La commune doit acquérir 107 m² de terrains appartenant actuellement à M.LECUIR et Mme FAVRESSE.
Il semblerait que ces terrains aient été repris lors de l'élargissement de la voie communale, sans acquisition de la commune.
Le prix défini est de 107 €.
Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de régulariser cette acquisition aux conditions proposées par Monsieur le Maire.

- Monsieur le Maire propose de vendre les fonds de parcelles sis au lotissement des Tilleuls derrière les parcelles cadastrées C329-C342 et C331 situés rue du Général de Gaulle aux numéros 7, 9 et 13.

Ces parcelles avaient été conservées uniquement pour l'élagage.

Une estimation de France Domaine a été demandée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de régulariser cette acquisition aux conditions proposées par Monsieur le Maire.

DISSOLUTION COMPTABLE DU LOTISSEMENT DU MOULIN NEUF

Monsieur le Maire rappelle que toutes les opérations afférentes (travaux et cessions) liées au budget annexe du lotissement du Moulin Neuf sont définitivement closes.

A cette fin, le comptable a soldé par écritures d'ordre non budgétaires, l'ensemble des opérations de ce budget annexe.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- ACTE la dissolution du budget annexe « Lotissement du Moulin Neuf »
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SITE POUR LE SDIS 60

Le SDIS60 a sollicité Monsieur le Maire afin qu'il lui mette à disposition gratuitement les anciens locaux des services techniques de la ville, rue du Château, pour la pratique d'exercices suivants :

Manipulation de l'échelle aérienne, entraînement à la pratique du lot de sauvetage et de protection contre les chutes, reconnaissances avec appareil respiratoire isolant avec l'utilisation de fumée froide, manœuvre incendie sans feu réel.

Les exercices se dérouleront sous l'entière responsabilité du SDIS60 qui s'interdit tout recours contre la mairie de Formerie en raison des accidents qui pourraient survenir à cette occasion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

RÉSILIATION BAIL

Par acte notarié signé le 25 juillet 2014, la commune a signé un bail commercial avec Monsieur Guy DESMAREST qu'il convient aujourd'hui de résilier à compter du 01 avril 2018 pour cessation d'activités.

Monsieur Guy DESMAREST étant sorti de la salle de conseil, Monsieur le Maire propose que cette résiliation soit consentie sans indemnité de part et d'autre.

Les frais de la résiliation du bail commercial seront à la charge du locataire.

A la majorité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Démission** : Par courrier en date du 27 mars 2018, Monsieur DENOUEFFE Nicolas nous fait part de sa démission au poste de conseiller municipal pour raisons professionnelles.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu remplace automatiquement le conseiller élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

La 2^{ème} de la liste de M. DENOUEFFE est Nathalie RIVERO FERRAND.

Si elle l'accepte, elle sera donc conseillère municipale.

- **PEC** : Les contrats aidés sont transformés en Parcours Emploi Compétences (durée 1 an, 20 h/hebdo, 55 % d'aide pour Formerie, mais conditions strictes : l'emploi doit permettre de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement par l'employeur, Pôle Emploi avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi).
Un contrat PEC a été accepté et signé pour un an à compter du 1^{er} avril 2018 pour Marie-Christine LOUCHÉ (préparation BAFA et Prévention Secours Civiques de niveau 1).
- **Don du Sang du 06 mars 2018** : 56 donateurs.
- **Ecole élémentaire** : confirmation par l'inspecteur d'académie de l'implantation d'un emploi d'enseignant à la rentrée (= nouvelle classe).
- **Déploiement de la fibre optique** : études d'ingénierie en mars 2018. Travaux doivent être terminés en 2019.
- **Festival du Ciné Rural** : information du programme et distribution de places gratuites aux habitués pour le film du samedi 14 avril, suivi d'un verre de l'amitié.
- **Inauguration du City stade** : rappel le 14 avril à 11h
- **Cérémonie du 8 mai** : information et date de réunion programmée le 07 avril à 11h.

- **Enquête Cité Simon : sera réalisée** sous forme d'une réunion de quartier (date à déterminer)
- **Installation d'un système de vidéo protection** : accord de subvention du Département à hauteur de 43 460 €. L'entreprise NTI devrait être retenue pour un montant de 86 897.50 € HT, avec une maintenance curative de 3 ans et préventive de 4 ans.
Monsieur le Maire souhaite que les 16 caméras soient installées début juillet.
- **Prochaine date prévisionnelle de réunion du Conseil Municipal** : 22 mai 2018.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

Laure DESENDER

- Demande l'état d'avancement du projet de méthanisation sur la commune.
Monsieur le Maire lui répond qu'il est statu quo car les différents projets présentés par une société privée n'étaient pas viables économiquement ou allaient engendrer de nombreuses nuisances (passage important de tracteurs dans la commune).
La personne chargée du projet vient d'être remplacée.
La priorité pour la commune est que le projet prenne en priorité le traitement des déchets locaux.
Gérard FOUCARD mentionne qu'un projet de mini station de méthanisation pour les agriculteurs est en cours avec la CCPV.
- Demande s'il est possible de refaire la ligne jaune située devant la pharmacie Loncke.
Monsieur le Maire lui répond qu'un programme est prévu au printemps et rappelle que le stationnement sur une ligne jaune est passible d'une amende de 135 € et d'un retrait de 3 points.
- Propose de faire figurer sur le site de la commune le lien vers « trouver un emploi en Picardie verte ».
Monsieur le Maire valide sa proposition.
- Demande si la commune peut réfléchir à l'installation d'un stop à l'intersection de l'Allée de la Garenne et la rue du Château ainsi qu'à l'intersection entre l'Allée de la Victoire et la rue du Docteur Guidicelli.
Monsieur le Maire n'y est pas favorable dans la mesure où les véhicules rouleront plus vite dans les rues prioritaires.
De plus, la rue du Château va être refaite. L'avis des services du Département pourra être demandé.

Hervé LEVEAU

- Demande si les travaux sur l'éclairage public ont réduit la facture d'électricité.
Monsieur le Maire lui répond que le bilan ne pourra être fait que fin 2018, les travaux ayant été réalisés sur 2 années : 2016 et 2017.
Il précise que l'installation de leds est prévue au lotissement des Tilleuls.

Patrick DUFOUR

- Demande d'observer une minute de silence en mémoire du Lieutenant-Colonel Arnaud BELTRAME.
Minute de silence aussitôt réalisée.

Gérard BESNIER

- Informe les élus qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, les cartons, emballages et journaux ne seront plus ramassés. Ils devront être déposés dans des bacs prévus à cet effet qui seront installés dans chaque commune.
Ces bacs, fournis par la CCPV, seront implantés suivant le plan défini par la commune. En cas d'enfouissement, la commune sera facturée 3 000 € l'unité ; en aérien, la fourniture et la pose seront gratuites.
- Distribue les fleurs pour la confection du char aux élus.

La séance est levée à 22 heures 50.